



*Session 2024*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
RÉGION GUADELOUPE**

oooooooooooo

\* \* \* \* \* \* \* \* \*

# AVIS

5<sup>ème</sup> réunion plénière ordinaire  
du Conseil Régional de la Guadeloupe  
de l'année 2024

-----

**Vendredi 15 novembre 2024- Hôtel de Région**

**Présenté par**  
**Madame Marie-Claude PERNELLE**  
*1<sup>ère</sup> Vice-Présidente*  
*du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe*

## **LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE**

- Vu** la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu** le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;
- Vu** la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la saisine du conseil régional en date du 31 octobre 2024, référencée PCR-AR/CAB-RB/DGS-JLB/DAJA-JT-LT/SA-AL/AP24- 05 portant sur :

### **Ordre du jour :**

- 1. Approbation du Procès-Verbal de l'assemblée plénière du 12 juillet 2024 ;**
- 2. Décision modificative du budgétaire n°1 de l'exercice 2024 ;**
- 3. Autorisation donnée au président du conseil régional pour engager, liquider et mandater les dépenses avant le vote du budget primitif 2025 ;**
- 4. Autorisation donnée au président du conseil régional pour mettre en place une ligne de trésorerie pour l'exercice 2025 ;**
- 5. Répartition du produit de la fraction de l'accise sur les énergies perçue sur les gazoles et essences en Outre-mer revenant aux diverses collectivités de la Guadeloupe (région, département, communes et EPCI) pour l'année 2025**
- 6. Rapport annuel des élus régionaux administrateurs des sociétés d'économie mixte (SEM) et de la société publique locale (SPL) dont la région est actionnaire pour l'exercice 2023 ;**
- 7. Présentation des rapports d'activités de la collectivité régionale des années 2021, 2022 et 2023 ;**
- 8. Questions diverses**

**Le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement est appelé à émettre un avis sur les rapports des points 2, et 7 de l'ordre du jour**

-----

Etaient présents ou en distanciels :

**Mmes :** Annick ABELA, Pauline COUVIN-ASDRUBAL, Aminata ELUTHER et Yaëlle PAGESY, Marie-Claude PERNELLE.

**MM :** Jacky ACCAJOU, Hubert ANNEROSE, Ronald BAPTISTA, Joël DELVECCHIO, Alcide DONNAT, Jacques FLORO, Philippe GENDREY, Félix LUREL, Claude NAZAIRE, Grégory POTIRON, Alex RODEF, Émile ROMNEY, Alain SORÈZE EUGÈNE et Rony THÉOPHILE.

**Excusés :** Mme Leslie VEREPLA et M. Claude KIAVUÉ

***Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points inscrits à l'ordre du jour.***

\*\*\*

***Le président et les membres du conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement, remercient Monsieur David Janky d'avoir apporté les éclairages utiles à la bonne analyse des documents soumis à leur sagacité.***

***Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du vendredi 8 novembre 2024 a, sous la présidence de Félix Lurel, émis les observations et avis ci-après.***

## **1 Décision modificative budgétaire n°1 de l'exercice 2024**

Le CCEE prend acte des autorisations portées par le projet de décision modificative de l'année 2024, dont la vocation est d'ajuster les engagements pluriannuels et les crédits de paiements à la réalité de l'exercice budgétaire.

Il formule toutefois les remarques suivantes.

### **S'agissant des Autorisations de programme,**

Chapitre 903- Culture, sports et loisirs

Chapitre 905 - Aménagement des territoires

Le CCEE apprécie les augmentations présentées si celles-ci permettent de répondre aux attentes et questionnements relatifs aux projets tels que le Musée des sports ou le Gymnase de Grand-Bourg.

Le CCEE invite également la Région à mieux maîtriser les délais entre la communication sur une initiative et sa réalisation - à l'instar du projet concernant l'ancien cinéma REX. Celui-ci suscite, en effet, une forte attente et des interrogations bien légitimes, de la part des professionnels du secteur, des différents opérateurs susceptibles d'y être engagés et du grand public.

### **S'agissant de l'ajustement des recettes**

Chapitre 902 – Enseignement, Formation professionnelle et apprentissage

Le CCEE salue l'effort appuyé de la Région dans ce domaine, notamment au regard des travaux de restructuration et de renforcement parasisémique réalisés pour la cité scolaire de Baimbridge.

Le CCEE déplore toutefois que les opérations concernant le groupe scolaire de Baillargent d'une part, et, d'autre part, les plateaux techniques de l'Institut de la mer aient fait l'objet de suppressions de recettes. Il souhaite que des financements alternatifs puissent être dégagés pour la réalisation de ces programmes, dans le cadre du prochain budget.

## Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs

Le CCEE se félicite que le mouvement sportif ait pu bénéficier du programme régional de rattrapage des équipements sportifs en 2023, avec l'appui des financements essentiellement REACT EU.

## Chapitre 905 – Aménagement des territoires

Le Conseil tient à souligner les retards enregistrés sur les opérations relatives aux groupes scolaires de Baillargent, de Vieux-Habitants et de Saint-François. Ces retards proviennent essentiellement des retards de confortement sismique.

Le CCEE ne méconnaît pas la finalité de la présente DM, en ce qu'elle répond à un souci d'ajustement et d'optimisation des ressources disponibles pour financer les opérations à achever en 2024.

Cependant dans son analyse, le Conseil tient à rappeler au Conseil Régional que l'aménagement du Territoire dans son approche globale, mais aussi dans les menus détails de sa réalisation, est un vecteur majeur de cohésion sociale.

Aussi, les éléments suivants d'analyse du CCEE vont-ils au-delà de cette Décision modificative, en traçant des projections, à matérialiser dans les budgets à venir :

**S'agissant du confortement sismique**, les fonds Barnier constituent bien souvent le principal (sinon l'unique) apport financier pour cette action publique fondamentale de sécurité.

On peut, par ailleurs, constater que les établissements nécessitant du confortement sont anciens et parfois très anciens : 40, 50, voir 70 ans. De ce fait, leurs conditions de confort et d'usage ne permettent pas toujours d'assurer aux enfants d'aujourd'hui un espace d'enseignement propre à leur bon développement.

Dès lors, il apparaît au CCEE que les fonds Barnier, qui ne financent que le strict confortement technique, devraient être complétés par d'autres fonds, afin d'apporter des améliorations aux conditions de vie, d'apprentissage et de relationnel dans tous nos établissements scolaires : là où se forge la vie sociale.

Des protections solaires et à la pluie, des salles répondant aux attentes qualitatives actuelles, des cours et espaces végétalisés, des lieux de convivialité ... Les programmes de ces opérations et la définition de leurs budgets travaux devront intégrer ces aspects qualitatifs prospectifs.

Les établissements scolaires réalisés aujourd'hui doivent avoir ce niveau de réponse et il est donc normal que les écoles confortées pour la sécurité, puissent, elles aussi, être mises au même niveau d'attente, en termes de confort d'usage.

Ces écoles, pendant leurs 60 ans d'existence, ont vu passer des générations d'enfants et une fois confortées risquent de voir passer pour encore 40 ans au moins, les futures générations : les laisser dans les mêmes conditions relèverait de l'inacceptable.

Ces améliorations qualitatives pourraient concerner aussi les écoles déjà confortées et de façon générale, tous les établissements scolaires le nécessitant.

Il est indubitable que la qualité et le soin porté aux espaces, l'ombrage, la végétation, les matériaux, la quiétude influent positivement sur le comportement et sur le relationnel des usagers des équipements concernés.

Il importe, pour le CCEE d'offrir aujourd'hui au territoire et à notre population, cet investissement pour l'avenir.

**Si l'on se réfère à l'actualité récente**, à ce sujet, le CCEE est particulièrement touché par les difficultés rencontrées par la communauté éducative et les élèves du lycée de Port-Louis, concernant le bâtiment scolaire, le gymnase et les espaces de convivialité de l'établissement. Cette situation, dénoncée par les professeurs et les élèves, impacte la sécurité et les conditions de travail élémentaires des élèves. Le Conseil a été informé par la Direction des lycées de la tenue- le 6 courant- d'une séance de travail avec les intéressés. Il souhaite vivement qu'une issue positive soit trouvée à cette situation et que plus largement une méthode de pilotage soit définie pour prévenir ces dysfonctionnements.

**En ce qui concerne l'Eau et de l'Assainissement**, Le CCEE tient ici à réaffirmer l'importance pour la population du traitement de ce sujet vital de santé et de salubrité : Les signes fondateurs d'installation d'une société sont l'Eau et l'Assainissement, comme premier acte de civilité.

La dégradation de ces deux conditions premières ne peut qu'engendrer la disparition progressive de ladite société.

De cette évidente conséquence, le Conseil de l'Union Européenne a reconnu, lors de sa réunion de Conseil tenue le 17 Juin 2019 que

**« L'eau potable et l'assainissement sont un droit humain fondamental »**

Le CCEE ne peut qu'encourager le Conseil Régional à mener toutes les actions possibles et nécessaires pour répondre à ce droit humain fondamental pour la santé de la population et pour la préservation du territoire.

### **S'agissant de l'Aménagement du Territoire**

Comme annoncé en introduction « l'Aménagement du Territoire dans son approche globale, mais aussi dans les menus détails de sa réalisation, est un vecteur majeur de cohésion sociale ».

Aussi le CCCE ne peut-il qu'inciter le Conseil Régional à porter la plus grande attention possible à la définition, à toutes les échelles, du futur Schéma d'Aménagement Régional (SAR) qui est en cours d'étude.

Il est par exemple à noter que le revitalisation/dynamisation des Centres-Bourgs est depuis longtemps un enjeu de territoire. Cette action doit être appréhendée dans ses dimensions urbaine, sociale, économique, culturelle et patrimoniale.

Le fichier national LOVAC (qui comptabilise les Logements Vacants) de 2020 indique qu'il y a plus de 38 000 logements non occupés sur la Guadeloupe. C'est un exemple de constat qui doit amener à repenser la façon d'aménager notre territoire.

## **2 RAPPORTS D'ACTIVITES 2021, 2022, 2023**

Le CCEE apprécie la qualité de la confection des rapports d'activités des services de l'administration régionale. La lecture de ces documents en est grandement facilitée.

La présentation simultanée des réalisations emblématiques de la Région, sur 3 exercices, devrait permettre de dégager une trajectoire positive sur son périmètre de compétences mais aussi dans les domaines que la nécessité lui a imposé d'investir, à l'instar de la gestion des déchets de l'eau et de l'assainissement.

## EN CE QUI CONCERNE LA CULTURE

Le CCEE prend acte des efforts de la collectivité en direction des opérateurs de ce secteur, notamment dans la période post-COVID.

Il note avec satisfaction le soutien renouvelé au cinéma et à l'audiovisuel.

Toutefois, le conseil réitère ses préconisations, s'agissant de la nécessité d'un meilleur accompagnement du spectacle vivant, sur la base du diagnostic réalisé en 2021.

Quant au PRAS, le pôle régional des arts du spectacle, présenté dans le rapport de 2021, atteste de la volonté de la collectivité de structurer une offre d'enseignement artistique en mesure d'assurer des activités culturelles et de loisirs de qualité. Pourtant, le PRAS n'est plus évoqué dans les rapports 2022 et 2023.

Aussi le CCEE invite-t-il la Région à redoubler d'effort en matière de formation, d'aide à la diffusion et à la création artistique au cours des prochains exercices.

## DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION

Les différents rapports révèlent une volonté forte de la collectivité régionale d'accompagner les étapes de construction des jeunes guadeloupéens. Le CCEE encourage la région à maintenir ses actions en faveur de la jeunesse en leur offrant des conditions optimales de réussite et d'accomplissement dans leur parcours. Le Conseil salue notamment l'investissement important consenti pour la restructuration et le renforcement parasismique de la cité scolaire de Baimbridge et incite la collectivité régionale à étendre cette démarche à tous les lycées en entreprenant, certes, des travaux de construction ou de remise aux normes des bâtiments, mais aussi en apportant une attention particulière au cadre de vie des élèves, notamment, par la qualité et le soin portés aux espaces, à l'ombrage, à la végétation, aux matériaux, à la quiétude. Autant de paramètres influant positivement sur le comportement et le relationnel au sein des établissements.

## DANS LE DOMAINE DU SPORT

Nous devons utiliser ces rapports d'activités pour mieux nous projeter sur des priorités pour notre région dans un contexte géopolitique incertain et face aux risques naturels liés au changement climatique, dans la continuité du programme régional de rattrapage des équipements sportifs.

- Investir dans la sécurité sanitaire, l'autonomie énergétique, la récupération des eaux pluviales et usées pour nos établissements scolaires et sportifs
- Mettre en œuvre un plan pour la couverture des installations sportives

Sur le volet fonctionnement, la collectivité régionale a pu maintenir son soutien aux sportifs de haut niveau, aux ligues et aux événements sportifs.

L'enjeu pour la collectivité régionale, dans un contexte financier difficile, sera de mieux cibler aides et accompagnements pour répondre aux évolutions du sport guadeloupéen appelé à être plus performants dans les compétitions nationales et internationales.

En ce qui concerne le soutien/ les bourses aux sportifs classés ou listés : réflexions, concertations et évaluations avec pour objectif d'optimiser l'accompagnement régional à volume plus ou moins constant de dépenses : 203 sportifs en 2021 pour 362700 euros, 291 sportifs en 2022 pour 383800 euros.

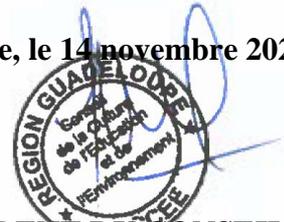
## EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le conseil a noté positivement le volume d'actions menées par la Région au titre de l'amélioration de l'habitat (ARSAH).

Quant à l'aménagement du territoire, il encourage la collectivité à profiter de l'occasion offerte par la réalisation du prochain SAR (Schéma d'Aménagement régional), pour engager une réflexion collective et pluridisciplinaire sur les thématiques suivantes :

- La réduction drastique de la pollution générée par les activités économiques de l'agglomération de Cap Excellence
- La prise en compte des risques naturels et singulièrement de la vulnérabilité des maisons situées en zones inondables qui exposent des milliers de familles guadeloupéennes
- La question du recul du trait de côte et la gestion des enrochements.

**Basse-Terre, le 14 novembre 2024**



**LE PRESIDENT DU CONSEIL  
DE LA CULTURE DE L'ÉDUCATION  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
FÉLIX LUREL**